

le LIEN de Landiras

LETTRE D'INFORMATION
ET DE NOUVELLES

JUILLET 2021



Édito du Maire

Chères Landiranaïses, Chers Landiranaïses,

À l'aube de cette nouvelle saison estivale que chacun d'entre nous attend avec une impatience non dissimulée, en raison des événements successifs liés à la covid, je voudrais vous souhaiter un très bel été plein de saveurs, de gaieté et de gestes barrières respectés car malheureusement le virus est toujours à l'affût de nos moindres gestes.

L'arrivée des beaux jours évoque le sable, la découverte d'autres horizons, cependant il nous faudra préparer la rentrée avec la réhabilitation des trois classes, le dortoir de la maternelle et le début de l'aménage-

ment des abords de la RD 11 du Bourg à Menon.

Enfin la veille du grand départ vers le soleil ayons une pensée pour ceux qui ne pourront pas partir.

Jean-Paul Sartre écrivait, l'enfer c'est les autres, je pense au contraire que l'enfer c'est soi-même coupé des autres.

Bonnes vacances à tous et rendez-vous à la rentrée.

Bien à vous et protégez-vous !

Jean-Marc Pelletant

Sommaire

◆ Vie municipale

Le marché dominical.....p2
Lutte contre l'habitat
indigne.....p2
Réunions de quartierp2
La cantine continue sa
transformationp3
Ça y est, il est là.....p3
CM du 22 mars.....p4
CM du 13 avril.....p5-7
De l'obligation de
balayer devant sa porte...p7

◆ Cadre de vie

Prévention santé.....p8
Souriez, vous êtes en
Gironde.....p8
Règles de voisinage.....p9
Distribution du courrier
et des colisp9
France Services.....p9
Le compostage.....p10
Prévention incendies.....p10
Le brûlage des déchets
verts.....p11
La cour de l'école.....p11
Que faire en cas
de discrimination ?.....p11

◆ Vie associative

AGRL.....p12
La Clef Bleue.....p12
Club de Karaté.....p12
Jardins de Tomates.....p13
APE.....p13
La fête de Menon.....p14
Société de chasse.....p14
Gym'Land.....p15
Vivre ensemble.....p15

◆ Divers

Jules Koundé.....p16
Proverbe gasconp16

La chapelle de Brax, bientôt parée de ses nouveaux vitraux

La commune de Landiras est heureuse de voir les travaux de rénovation de la Chapelle jusqu'alors oubliée, s'achever dès la rentrée de septembre. Pour rappel, elle a été sauvée in-extremis : aujourd'hui elle trône fièrement dans son écrin de verdure.

Maintenant, aller à sa rencontre est une invitation à vivre une belle balade à travers bois, dans le calme, le long d'un petit ruisseau, où dès le printemps vous êtes accueillis par des libellules bleu turquoise, le doux chant des oiseaux... l'assurance d'un instant très poétique !

Comme nous vous le disions, les travaux sont bientôt terminés : pour l'heure, la dernière tranche est la pose des vitraux, choisis en accord entre l'architecte M^{me} Ballion et la municipalité.

Ces vitraux confectionnés par l'atelier Dupuy (à Langoiran) dans le respect des techniques et des savoir-faire ancestraux, le choix des motifs et de leurs teintes vont apporter chaleur et sublimation au bâti maintenant valorisé, avec une pointe de modernisme ajoutant charme et caractère.



La commission Tourisme a hâte de pouvoir enfin préparer son inauguration, recevoir des spectacles, des troupes, des manifestations culturelles pour animer de temps en temps ce patrimoine prochainement magnifié.

Peut-être que la Chapelle de Brax se verra dotée d'un nouveau surnom comme « La Belle de Landiras » ou « L'Enchanteresse » ?

Florence Bolmont

Le marché dominical

Le marché de Landiras, qui prend place tous les dimanches à la place de l'Église, s'agrandit encore !

Bienvenue à nos 3 marchands qui sont ravis de rejoindre l'ambiance familiale et dynamique de notre marché !

Nous souhaitons prendre en considération vos avis et vos suggestions. Si vous avez des propositions de nouveaux commerçants, dans le respect de l'esprit d'un marché à taille maîtrisée et familiale nous vous invitons à nous faire part de toutes remarques à :

vielocalelandiras@gmail.com

À très bientôt sur le marché dominical de Landiras.

Sakura la voix du cerisier (Yoann Duffiet)
Paysagiste de formation, Yoann a décidé de créer son entreprise en janvier 2021 à Gratelou (47) et a rejoint notre marché dominical en mai de la même année.

Il est producteur de plantes vivaces ornementales et fruitières, et arbustes rares. Il travaille également en collaboration avec un rosieriste.

Ses principes : utilisation d'un terreau naturel, aucun traitement et désherbage à la main.



Semis et plantations (Jean-Claude Badie)
Coco, de son prénom Jean-Claude, est présent sur le marché à la belle saison du printemps : de mars à juin.

En effet, il nous propose tous semis ou plantations : pieds de tomates, piments, salades etc.

Originaire de Fageurolles (Lot et Garonne), vous pouvez également passer vos commandes en ligne et les récupérer sur le marché le dimanche (voir son site Facebook : « Les jardins de Mimi »).



Lutte contre l'habitat indigne

La mairie de Landiras souhaite mettre des mesures en place pour lutter contre l'habitat indigne.

À cet effet, une réunion publique d'information est prévue le 16 septembre 2021 à 18h30 dans la salle polyvalente de Landiras.

Bernard Petit

La Serre aux Orchidées

(Hugues Le Houelleur)
Depuis peu, Déborah Fatras nous propose de belles orchidées, de toutes origines.

En effet, Hugues Le Houelleur (à Montpouillan, 47) a parcouru le monde pour sauver des espèces d'orchidées menacées de disparition.

Il propose également toutes sortes d'animations et de prestations autour de l'orchidée.

Renseignements sur son site internet www.orchidsgarden.fr



Cécile Véga & Nicolas Mercier

Les réunions de quartier reprennent

En raison de la crise sanitaire les conseillers municipaux élus pour la première fois en 2020 n'ont pas eu l'occasion de se présenter aux administrés ; pour la même raison, les plus récents habitants de la commune n'ont pas pu rencontrer le nouveau conseil municipal : il est temps que les réunions de quartier reprennent.

Quels sont les objectifs d'une réunion de quartier ?

- D'abord de communiquer sur les projets de la commune en détaillant et en expliquant les actions de la municipalité,
- d'apporter des réponses aux préoccupations liées à la vie même du quartier,
- et puis de donner la parole aux habitants, de créer du lien avec les élus et quelques fois même entre les habitants eux-mêmes.

Quand et où ?

La réunion se tient au sein même du quartier et si c'est possible à l'extérieur : aussi elle se déroule le plus souvent dans une période qui se situe entre le mois de juin et le mois d'octobre pour profiter de la période estivale et des longues soirées.

Comment ?

Si cet article tient lieu d'information, chaque réunion est en principe précédée d'une invitation officielle adressée aux riverains du quartier concerné quelques jours avant la rencontre.

La municipalité apporte les bancs et offre l'apéritif de l'amitié (les compléments apportés par les mains expertes du quartier sont les bienvenus).

PRÉVISIONS 2021 :

- ▶ **Artigues + Couleyre + Carpoula** : lundi 12 juillet à 19 h au lavoir d'Artigues (route d'Illats).
- ▶ **Menon + Batsères** : lundi 26 juillet à 19 h au hangar DFCL (rue du 15 août).
- ▶ **Arrougeys + Loups + Cabiros + Pinguet + Pelote** : lundi 23 août à 19 h sur l'airiel du four à pain (rue du Four à pain).
- ▶ **Maron + Canet + La Mouliasse** : lundi 13 septembre à 19 h sur l'airiel (route de Budos).

Line Baraduc

La cantine continue sa transformation ! ➤

Comme il est toujours intéressant de se contrôler, nous avons réalisé une enquête de satisfaction auprès des enfants qui déjeunent à la cantine de l'école.

Les résultats sont sans appel ! 95% des enfants qui déjeunent à la cantine sont heureux d'y aller ! Mieux encore, presque la totalité, 97%, connaît maintenant le pourquoi du tri des déchets et le fait !

La seule question encore à améliorer est la variété des repas... Nous allons donc creuser avec eux ce qui ne convient pas et tenter d'y remédier.

Nous avons bien entendu développé ces idées avec notre gestionnaire, fournisseur de nos matières premières qui participe grandement à la qualité des repas. Nous travaillons avec lui pour obtenir des fournisseurs les plus proches possibles et nous allons peut-être répondre à la demande de diversité des enfants grâce à cela. En effet, à force de recherches, son nouveau fournisseur de poisson est sur le Bassin d'Arcaillon ! Des espèces de truites et de saumon seront donc servies à table et changeront du « poisson blanc » connu de tous en cantine scolaire !

Mais il ne faut pas enlever le mérite de ces résultats à nos cuisiniers. Cette année scolaire 2020/2021 a vu deux processus de formation arriver à leur terme, ou presque, mais valider ces deux agents dans des postes de « cuisiniers ». Il s'agit de Wilfried Demonsais et Stéphanie Armelin. Ils étaient secondés sur les temps d'alternance de Stéphanie par Alice Auriède, que vous connaissez en animation. Un grand merci à eux pour ces résultats, nous les leur devons aussi !

Notre « centre de Formation » ne doit pas être mal ici à la cantine, car suite justement à ces formations, nous devons dire au revoir à Wilfried. Une vraie vocation est née dans cette cuisine et il a été appelé à travailler pour une entreprise privée ! Félicitations Will et nous sommes même très fiers d'avoir un peu contribué à ceci.

Donc la cantine continue sa transformation et cette année pour seconder non plus Wilfried mais Stéphanie, nous retrouverons Alice qui était venue juste « donner un coup de mains » et qui finalement a vraiment bien aimé son poste ! Nous repartons donc en formation pour Alice, mais qui connaît déjà



maintenant pas mal le service !

Le service de restauration scolaire de Landiras ne se lassera jamais d'évoluer et nous recherchons toujours des pistes d'amélioration. Alors, lorsque vous verrez un questionnaire à remplir avec vos enfants, surtout n'hésitez pas !

Valérie Méneret

Ça y est, il est là ! ➤

L'Abribus endommagé par une voiture en juillet 2020 a enfin été changé ! Il était attendu avec une certaine impatience par les habitants du lieu-dit « Les Loups ».

Un peu d'informations au sujet des abribus..

La commune ne peut pas décider d'implanter ou de changer un Abribus. Ceux-ci se trouvent sur des départementales et doivent respecter les règles du Centre Routier (Région Aquitaine), autant pour la localisation, l'emplacement au regard des routes, mais aussi leurs structures. Ces règles sont dictées pour la sécurité de vos enfants et celle des automobilistes.

Pour ce qui est de la possibilité de les obtenir, ces chers Abribus, notre dotation maximale annuelle est de .. 1 et vraiment maximale !

Leur implantation, même si elle respecte toutes les précédentes règles, donc le seul cette année, sécurité, distance à la route et fourniture par l'entreprise agréée, n'est pas automatique. Et oui, il faut aussi respecter un nombre certain de collégiens et/ou lycéens,



inscrits sur les lignes en montée ET en descente du bus !

Bref, ce n'est pas si simple de faire changer nos Abribus. Plusieurs, sur notre commune ont été abîmés par des conducteurs peu scrupuleux qui bien sûr n'ont pas laissé leurs coordonnées ! Nous faisons la demande au fur et à mesure et négocions, aussi avons nous eu l'agréable surprise de voir arriver celui du Pitchou. Il était dans le même cas



que celui des Loups et pour les mêmes raisons, nous avons anticipé la chape de sol qui est notre partie à charge, avons tenté la négociation, et quelques jours après celui des LOUPS, il est arrivé ! Un grand merci à la REGION NOUVELLE AQUITAINE !

Bonne route les collégiens et lycéens !

Valérie Méneret

◆ Budget assainissement : approbation du compte administratif 2020

Après une présentation chapitre par chapitre du compte administratif de l'assainissement, le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat cumulé
Fonctionnement	94 806,54 €	138 935,00 €	44 128,46 €	466 541,64 €
Investissement	77 094,24 €	66 252,18 €	-10 842,06 €	280 445,59 €

◆ Budget principal : approbation du compte administratif 2020

Après une présentation chapitre par chapitre du compte administratif de la commune le conseil municipal vote l'approbation du compte administratif de l'année 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 620 197,26 €	2 036 982,25 €	416 784,99 €	1 125 298,61 €
Investissement	626 668,92 €	700 253,61 €	73 584,69 €	-27 644,64 €

◆ Subventions aux associations 2021

Considérant les éléments financiers transmis par les associations et examinés par la commission Vie associative, le Conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

	Subvention exceptionnelle 2021	Demande 2021
AGR Landiras.....	2 500,00 €	1 300,00 €
APE La Loco.....		2 000,00 €
CA Val de Tursan.....		500,00 €
CCEDM.....		2 000,00 €
Comité des fêtes La Ménonnaise.....		1 000,00 €
Event'Arts.....		2 000,00 €
Gym'Land.....		500,00 €
Jardins de Tomates.....		1 000,00 €
La clef bleue.....	7 000,00 €	12 000,00 €
La Festive.....		0,00 €
La Fraternelle.....	2 300,00 €	13 000,00 €
Les Amis de l'Église Saint-Martin.....		500,00 €
Le Rayon vert.....		1 200,00 €
Société de chasse de Landiras (venaison).....	2 000,00 €	1 500,00 €
Shito-Ryu de Landiras.....		500,00 €
Star Jump.....		550,00 €
Total.....		53 350,00 €

◆ Lancement d'une consultation pour le recrutement d'un bureau d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage d'assainissement

Le contrat d'affermage d'assainissement collectif conclu avec la société SUEZ Environnement le 01/04/2012, pour une durée de 10 ans, arrive à échéance le 31/03/2022.

En amont du lancement de la procédure de renouvellement, la commune souhaite s'adjoindre les services d'un AMO (Assistant à maître d'ouvrage) pour assister la commune dans la procédure : opérations de fin du contrat, identification et mise en œuvre des suites à donner pour la gestion du service public d'assainissement, assistance dans le choix du nouveau délégué/ prestataire ou assistance à la mise en régie.

◆ Renouvellement de la convention fixant les modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol

La convention passée avec le SDEEG dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisations en urbanisme conclue en 2018, pour une période de 3 ans, arrive à échéance au 30 juin 2021. Le Conseil municipal accepte de renouveler les accords passés avec le SDEEG pour une nouvelle période de 3 ans permettant l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol, avec possibilité de dénonciation à tout moment avec préavis de 6 mois.

Il est rappelé qu'un permis de construire coûte 150 € à la commune et un permis de lotir 225 €. Ces sommes ne sont pas répercutées sur les demandeurs. Si le permis est refusé c'est la commune qui paie à nouveau ; aussi, il est important d'avoir affaire à un service compétent.

◆ Budget principal : affectation du résultat 2020

Constatant que le compte administratif de l'année 2020 présente les résultats suivants :

- **Section de fonctionnement** : un excédent de fonctionnement cumulé de 1 125 298,60 €
- **Section d'investissement** : un déficit d'investissement cumulé de 27 644,64 €
- **Solde des restes à réaliser d'investissement** : + 119 089,21 €
- **Excédent réel d'investissement** : 91 444,57 €

Le conseil municipal décide d'affecter ces 2 résultats excédentaires sur les lignes budgétaires concernées.

◆ Demande de subvention au Département de la Gironde au titre du Programme d'école contractualisé

Par délibération en date du 25 janvier 2021, le Conseil municipal a approuvé l'opération de réhabilitation des 3 classes de maternelles mais, suite à une réflexion plus globale et au chiffrage de nouveaux éléments le projet a été mis à jour.

Le coût total prévisionnel de cette opération est désormais estimé à 78 115,80 € HT (93 738,96 € TTC).

Ces dépenses peuvent faire l'objet d'un Projet Educatif Contractualisé (PEC) auprès du Département de la Gironde dont le dispositif prévoit une aide de 50 % plafonnée à 25 000 € HT de dépense par unité pour les travaux de réaménagement des 3 classes et du dortoir.

Plan de financement provisoire :

DETR : 23 434,74 € - 30 %

PEC : 39 057,90 € - 50 %

Autofinancement : 15 623,16 € - 20 %

◆ Avis sur la remise en état de la future carrière GSM

La société GSM a sollicité M. le Maire afin qu'il émette un avis sur la remise en état de la future gravière qui serait susceptible d'être exploitée sur la commune aux lieudits *Troupins Sud, Tuco Nègue Sud, Les Matousses et Matalas*. M. le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal avant de formaliser la réponse de la commune.

Vu les constats décevants faits sur les carrières voisines, le Conseil municipal émet un avis défavorable sur la remise en état proposée par la société GSM.

◆ Budget principal : fiscalité directe locale 2020

Le conseil municipal maintient les taux de fiscalité directe locale votés en 2020, à savoir :

Taxes	Taux
- Taxe foncière bâti.....	15,77 %
- Taxe foncière non bâti.....	48,39 %

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme du taux départemental d'imposition de 2020 : 17,46 % pour la Gironde et du taux communal d'imposition de 2020 : 15,77 % ; soit un taux de référence de : 33,23 %

Les taux reconduits pour 2021 sont les suivants :

Taxes	Taux
Taxe Foncière bâti.....	33,23 %
Taxe Foncière non bâti.....	48,39 %

Pour un produit attendu de 918 374 €.

◆ Budget assainissement : vote du budget primitif 2021

Le budget assainissement 2021 est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Ils s'équilibrent comme suit :

Fonctionnement : 598 042 € - Investissement : 804 233 €

Dépenses de fonctionnement : 598 042,00 €

Charges à caractère général.....	41 850,00 €
Charges de personnel.....	12 300,00 €
Dépenses imprévues.....	2 000,00 €
Virement à la section d'investissement.....	460 029,00 €
Opérations d'ordres entre sec.....	66 000,00 €
Autres charges de gestion courante.....	4 000,00 €
Charges financières.....	5 363,00 €
Charges exceptionnelles.....	2 500,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions.....	4 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 598 042,00 €

Résultat d'exploitation reporté.....	466 541,64 €
Opérations d'ordre entre sec.....	66 000,00 €
Produits de services.....	94 000,36 €
Dotations et participations.....	9 000,00 €

Dépenses d'investissement : 804 233,00 €

Opération financière.....	69 900,00 €
Achat matériel pour entretien station.....	134 333,00 €
Divers réseaux assainissement.....	100 000,00 €
Futu réseaux assainissement.....	500 000,00 €

Recettes d'investissement : 804 233,00 €

Opération financière.....	804 233,00 €
---------------------------	--------------

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget principal de la commune est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Le budget communal 2021 s'équilibre comme suit :

- **Fonctionnement** : 3 068 350,00 €
- **Investissement** : 1 337 421,00 €

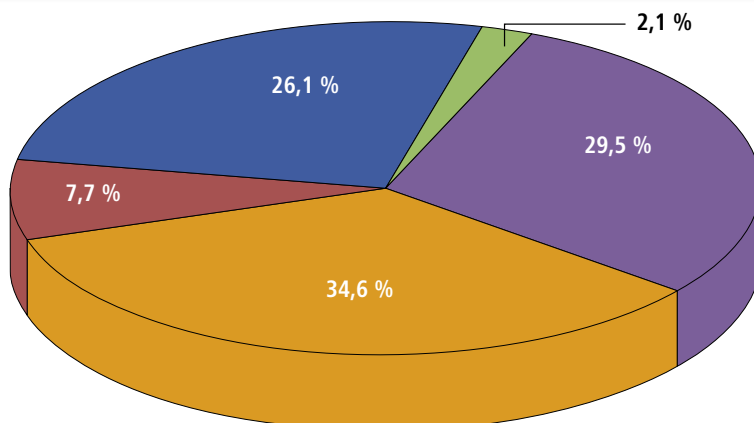
BUDGET FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement : 3 068 350 €

Charges de personnel :	1 061 437 €
(Salaires et charges des emplois communaux)	
Charges à caractère général :	904 000 €
(Fonctionnement courant de la commune : entretien, fournitures, prestations de services...)	
Virement à la section d'investissement :	800 000 €
(Autofinancement des investissements)	
Autres charges de gestion courante :	238 500 €
(Subventions : associations, contribution CCAS, indemnités élus...)	
Autres charges :	64 413 €
dépenses imprévues, charges exceptionnelles, financières (intérêts), opérations comptables...	

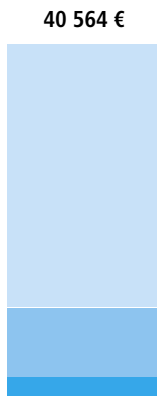
Recettes fonctionnement : 3 068 350 €

Impôts et taxes (Taxes locales, compensation CdC...)	1 225 045 €
Résultat d'exploitation reporté :	1 125 299 €
Excédents des années précédentes reportés (économies en vue de besoins et/ou projets ultérieurs)	
Dotations et participations :	545 778 €
(État, Département, Région)	
Produits du service, du domaine, des ventes :	147 725 €
Autres (Produits de gestion courante, exceptionnels	24 503 €
atténuations de charges...)	



BUDGET INVESTISSEMENTS

Dépenses investissements : 1 337 421 €



Création du site internet : 11 200 €
Logiciel de gestion du cimetière : 10 000 €

Achat matériel et mobilier : 30 334 €
Équipement école et restaurant scolaire : 8 000 €
Achat matériel Cercle : 2 230 €

Recettes investissements : 1 337 421 €



Autofinancement (virement venant de la section « fonctionnement ») : 800 000 €
Subventions de l'État, du département, de la région obtenues sur les travaux : Dagut, Brax, école, voirie, inondation, ancienne poste : 303 815 €
Autres (retour TVA, taxes aménagement...) : 233 606 €

Outils de gestion et de communication

Équipement matériel et mobilier

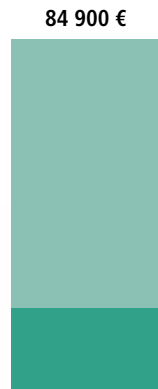
Acquisitions et aménagement

Études

Opérations financières

Rénovation, entretien bâtiments communaux

Voirie, signalisation, éclairage public



Acquisition foncières : 64 900 €
Aménagement des milieux boisés : 20 000 €



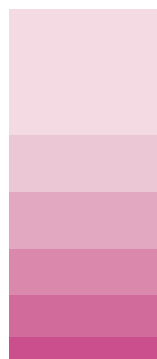
Schéma directeur des risques d'inondations : 50 000 €
Étude Club House, stade municipal : 40 000 €

625 330 €



Aménagements RD11 : 502 388 €
Voirie rurale : 103 000 €
Signalisations : 13 814 €

346 162 €



Groupe scolaire (classes, façades) : 123 405 €
Réaménagement logement ancienne poste : 56 174 €
Espace public : 55 598 € (aire de jeux, monument aux morts, abribus)
Chapelle de Brax (3^e tranche) : 45 000 €
Bâtiment Dagut : 41 984 €
Peinture extérieure sur bâtiments : 22 000 € (maison des associations, bibliothèque)
Église (couverture, gouttières) : 2 000 €

129 265 €



Remboursement emprunts : 75 618 €
Enfouissement réseau RD 11 : 50 000 €
Autres : 4 047 €

◆ Subventions aux associations 2021

Le conseil municipal a procédé à l'attribution de subventions à d'autres associations au titre de l'année 2021 :

ADELFA(Défense contre les fléaux atmosphériques).....	200,00 €
Amicale sapeurs pompiers Cabanac	500,00 €
Amicale sapeurs pompiers Langon.....	500,00 €
C.L.A.A.L (Comité des anciens de Landiras).....	8 000,00 €
SPA Bordeaux	902, 40 €
USEP (caisse école).....	1 500,00 €
Total.....	11 602,40 €

◆ Demande de subvention auprès du Département de la Gironde au titre du FDAEC 2021

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation d'équipement, de voirie et pour l'acquisition de matériel.

Ce fond départemental d'aide à l'équipement des communes peut être affecté à tous les travaux d'investissement (voirie, équipements communaux ainsi que l'acquisition de matériel ou de mobilier), sans dépasser 80% du coût HT de ces opérations.

Le Conseil municipal accepte d'affecter la dotation FDAEC 2021 au programme de voirie 2021.

Diverses opérations sont prévues sur les voiries suivantes :

- Voie communale n ° 12 - Carpoula section 1 entre VC 17 et Raquette
- Voie communale n ° 12 - Carpoula section 2
- Voie communale- La Couleyre - zone enrobé et bicouche

Le coût total prévisionnel de ces opérations est estimé à 54 640 € HT (65 568 € TTC).

Plan de financement provisoire :

Département (FDAEC) : 14 764,00 € - 27 %

Autofinancement : 39 876,00 € - 73 %

◆ Commissions municipales : création d'une commission de contrôle des autorisations d'urbanisme

Le Conseil municipal approuve la proposition de créer une commission de contrôle des autorisations d'urbanisme afin d'étudier les dossiers d'autorisation du droit du sol avant leur instruction et contrôler la conformité avec les demandes après la fin des travaux.

Composition de la Commission « Contrôle des autorisations du droit du sol » :

Jean-Marc PELLETANT, Bruno TRENIT, Valérie MENERET, Jacques CLERC, Nicolas MERCIER, Catherine D'ISOARD DE CHENERILLES.

◆ Acquisitions de parcelles aux Courraous et à Menon Est

Le Conseil accepte la proposition de Monsieur CASILE de céder à la commune les parcelles suivantes :

Aux Courraous

- Parcelle cadastrée section H numéro 884 d'une superficie de 3 655 m²,
 - Parcelle cadastrée section H numéro 885 d'une superficie de 2 605 m².
- Soit une superficie de 6 260 m² moyennant le prix de 10 000 €.

Menon Est

- Parcelle cadastrée section H numéro 926 d'une superficie de 240 m²,
 - Parcelle cadastrée section H numéro 1503 d'une superficie de 1185 m².
- Soit une superficie de 1 425 m² moyennant le prix de 2 000 €.

◆ Acquisition de parcelle au Moulin

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur BORDENAVE de céder à la commune la parcelle suivante qui pourrait être utile dans un projet de jardins partagés car proche du ruisseau de la Mouliasse :

Au Moulin

Parcelle cadastrée section D numéro 738 d'une superficie de 1 990 m² moyennant 900 €.



De l'obligation de balayer devant sa porte

L'année 2021 est celle du bicentenaire de la mort de Napoléon, survenue le 5 mai 1821 à Sainte-Hélène.

On l'aime ou on ne l'aime pas mais il reste forcément dans nos souvenirs d'école, nos lectures, dans les monuments qu'il a laissés et surtout dans le Code civil. Ce texte même réformé a gardé son ossature et sa philosophie en mettant en œuvre l'égalité devant la loi, les règles de l'état civil, la liberté contractuelle, la responsabilité civile, etc. Nous avons hérité aussi des principes généraux de l'État, de son administration, des

finances publiques, de l'organisation judiciaire, ...et entre mille autres choses, des premières vaccinations de masse (variole), du numérotage des rues, **de l'obligation de balayer devant sa porte** ou d'enterrer nos morts à six pieds sous terre.

Le trottoir ne nous appartient pas, il est la propriété de la commune, mais pour autant nous devons nous assurer que le public peut l'utiliser sans encombre : en le désherbant, en balayant feuilles et déchets, en le déneigeant et en épandant du sel ou du sable contre neige ou verglas.

De la même manière il est interdit d'y stocker meubles et autres objets, de s'y installer ou de s'y garer.

Par son pouvoir de police le maire peut nous y contraindre.....mais en bon citoyen nous pouvons l'éviter !

De son côté la commune de Landiras vient à nouveau de faire laver les trottoirs à la haute pression par une entreprise spécialisée, pour améliorer la salubrité et l'esthétique mais aussi pour le mieux vivre ensemble.

Cécile Véga & Line Baraduc

Prévention santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (OMS).

Or, en ces périodes, assez déstabilisantes, beaucoup d'entre nous avons été et sommes encore plus ou moins imprégnés de peur, de stress ou d'angoisse. Ces émotions diminuent l'efficacité de notre système immunitaire et entravent notre réflexion, nous poussant à agir « sous le coup » de ces dites émotions.

Quand on a peur, le corps se stresse, se met en alerte. C'est une réaction normale qui permet de survivre à un danger imminent. Par contre, si le niveau de stress est trop important, nous dépassons, il se peut qu'on panique. De plus quand le vécu de peur dure longtemps, les rigidités du corps et du mental se fixent, on sature, on reçoit moins bien les nouvelles informations, l'adaptation est de plus en plus compliquée. C'est épuisant, on n'arrive pas à trouver, à penser, à voir de solution... C'est presque en désespoir de cause, parce qu'on ne maîtrise plus rien, on n'y comprend rien, on est fatigué, on en a marre... qu'on peut accepter toutes les solutions proposées... pour que cela cesse.

On ne peut pas dire que ce genre d'état et de situation soit bien normal ou bénéfique... sauf... qu'on conçoit aussi que faire peur à

l'autre (depuis la cour d'école, à la maison, en société, au travail) représente un excellent moyen de pression voire de manipulation pour arriver à ses fins. En général, cela s'associe avec d'autres stratagèmes : créer de la confusion, nous faire douter de notre réalité vécue et perçue, donner l'impression que nous sommes vulnérables, nous isoler, rendre le dialogue impossible, nous culpabiliser, nous menacer, faire du chantage...

Il est difficile et long de sortir de la peur et/ou de la manipulation, que ce soit dans le couple ou toute autre relation humaine ou institutionnelle. Mais ce n'est pas impossible, ce n'est pas une fatalité. C'est aussi là que la prise de conscience, l'acceptation de ce qui s'est passé, une dose de courage et nos fortes capacités de résilience entrent en jeu. Dans cette lutte pour la reconquête de notre état de sérénité et d'indépendance, il existe quelques conseils très accessibles

1. (Re)trouver des liens sociaux, amicaux, une personne, un organisme d'aide ou d'appui. Etant des êtres de relation, isolés, sans

toucher, sans émotions, sans échanges vrais, nous dépérissions.

2. Se réserver des moments de calme, loin de la cacophonie du monde et/ou des pressions subies. Se ressourcer le plus possible dans la nature, ne serait-ce qu'une petite promenade en forêt ou à l'ombre de son arbre dans le jardin. Bien dormir et se reposer.

3. Écouter ses propres sensations, ses besoins profonds, se rappeler et se recentrer sur ses valeurs humaines, ses principes essentiels, ce qui fait plaisir... Se reconnecter et rester fidèle à soi-même...

4. Oser accepter ou refuser. Faire des choix (des petits choix peuvent amener de grands progrès)

5. Garder le sens de l'humour ! Plus la vie ruse, plus de cœur on a !

Adeline Massé

Souriez, vous êtes en Gironde

Tous les ans, en début d'année, l'INSEE publie le bilan des statistiques françaises de l'année précédente. Ces bilans touchent de nombreux secteurs dont celui de la santé et de la mortalité, pour le pays entier, les régions et les départements.

Pour ce qui concerne la Gironde, en dépit du vieillissement de la population et de la présence de la COVID... il y a eu moins de décès en 2020 qu'en 2019 ! 81 décès de moins pour être exact.

Même pour les plus âgés d'entre nous, l'augmentation de la mortalité des plus de 65 ans (qui est normale compte tenu de l'augmentation de ces populations âgées, les fameux babyboomers) est plus faible entre 2020 et 2019 que celle observée entre 2019 et 2018 malgré la présence de la COVID.

Ainsi, la Gironde (avec les Côtes d'Armor) a été le département le plus épargné par la COVID en 2020, au point d'avoir une mortalité inférieure à l'année précédente

sans COVID.

Pour l'ensemble du pays, 64 000 décès ont été attribués à la COVID (soit 1 à 2 morts par jour par département), ce chiffre est révisé par « l'Institut national d'études démographiques » à 42 000 (1 mort par jour par département). La Gironde, elle, a été préservée...

Conclusion : il fait bon vivre à Landiras !

Vincent Sudre

Extraits des fichiers INSEE, concernant la Gironde, comparant les mortalités de 2018, 2019 (sans COVID) avec celles de 2020 (l'année du COVID), détaillées par tranche d'âge.

199 décès de plus entre 2019 et 2018

126 décès de plus entre 2020 et 2019

	Total/an	0-24ans	25-49ans	50-64ans	65-74ans	75-84ans	85ans et +
2018	14763	176	552	1642	2271	2997	7125
2019	15052	189	543	1728	2363	3033	7196
Écart 2019 - 2018	289	13	-9	86	92	36	71
	Total/an	0-24ans	25-49ans	50-64ans	65-74ans	75-84ans	85ans et +
2019	15052	189	543	1728	2363	3033	7196
2020	14971	165	476	1612	2395	3055	7268
Écart 2020 - 2019	-81	-24	-67	-116	32	22	72

Rappel des règles de voisinage

Le bruit de jour comme de nuit, les horaires de jardinage et de bricolage

L'été est une saison propice aux activités de plein-air, aux soirées tardives, à la musique etc.

Cependant, il est nécessaire de respecter quelques règles de bienséance, permettant de mieux vivre ensemble et d'entretenir de bonnes relations de voisinage.

Les bruits de voisinage de jour ou de nuit peuvent être sanctionnés lorsqu'ils constituent un trouble anormal causé :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...)
- par un animal (exemple : aboiements)

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

On parle de tapage nocturne lorsque ces bruits sont commis la nuit et que l'auteur a conscience du trouble qu'il engendre et ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Pendant la journée, un arrêté préfectoral du 22/04/2016 fixe les horaires autorisant les travaux de bricolage et de jardinage pour les particuliers utilisant des outils ou appareils susceptibles de créer une gêne en raison de leur intensité sonore, à savoir :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nicolas Mercier



Les tournées de distribution du courrier et du colis évoluent



La Poste revisite le découpage géographique des tournées de distribution des facteurs de la Plateforme de distribution de Podensac.

Comme partout en France, La Poste prend en compte l'évolution des volumes de courrier et de colis à distribuer et répond aux attentes des clients. Ces évolutions sont conduites pour apporter un service de qualité et développer les services de proximité rendus 6 jours sur 7 par les facteurs.

Le nouveau découpage des tournées va entraîner la mise en place d'une pause déjeuner pour les facteurs. C'est pourquoi la distribution sur notre commune pourra se dérouler jusqu'en début d'après-midi à partir du 27 avril 2021. Votre facteur reste à votre disposition et met tout en œuvre pour garantir la qualité de la distribution et des services.

Cette nouvelle organisation n'a aucun impact sur les horaires des bureaux de poste.

La Poste

France Services, proche de vous, proche de chez vous

Le 15 avril 2021, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités, a lancé la campagne nationale de communication du programme France Services.

L'objectif est de faire connaître les maisons France Services, guichets uniques de services publics où des agents accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils numériques.

Sur notre territoire, si vous avez besoin d'aide pour effectuer vos **démarches administratives en ligne**, vous pouvez vous adresser à la maison France Services, située à Barsac, à 10 km de notre commune.

Quels sont les services publics proposés et pour quelles principales démarches ?

Vous aurez accès aux services publics suivants :

- les finances publiques (situation fiscale, déclaration des revenus, gestion du prélèvement à la source),
- la Caisse d'allocations familiales et la Mutua-

lité sociale agricole (pour toutes demandes de prestations),

- L'assurance maladie (orientation vers l'utilisation du site ameli.fr et de l'application mobile concernant les remboursements maladie),
- L'assurance retraite (préparation de sa retraite, création de son espace personnel, simulation de ses allocations),
- Le ministère de l'Intérieur (aide à faire sa carte grise, au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire),
- Pôle Emploi (accompagnement pour la rédaction d'un CV et de lettres de motivation, dans l'utilisation du site pole-emploi.fr),
- Le ministère de la Justice (faire face à un litige ou un conflit. Orientation vers un professionnel de la Justice ou vers un dispositif d'accès au droit).

En plus de ce socle de services, vous bénéficiez de partenariats locaux tissés entre France Services et des structures locales comme la Mission locale, le CCAS ou l'accès

à des ateliers d'initiation au numérique.

Nous rappelons qu'un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage est proposé sur notre commune, au Bivouak. Tout renseignement sur le site :

lebivouak.com/adherents/les-communiquants/accompagnement-informatique-33-corrinne-hebert/

Alain Giroire

Les coordonnées de la Maison France services de Barsac

1 avenue Aristide Briand - 33720 Barsac
Téléphone : 05 56 27 14 02
mail : msap.barsac@laposte.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : fermé
Mardi : 9 h - 12 h - 13 h - 16 h
Mercredi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h
13 h 30 - 16 h 30
Samedi : 9 h - 12 h

Composter permet de réduire de 30% vos déchets ménagers

Réduire le volume d'ordures ménagères, donc sa facture, enrichir la terre des plantations sans frais ... Les avantages sont nombreux alors pourquoi ne pas composter ses déchets ?

Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier blanc, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...
- Les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles mortes...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendre de bois, sciures et copeaux de bois non traités, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur...

Quels types de compostages ?

Composter en tas

AVANTAGES : souplesse et facilité d'utilisation

- Aucune contrainte de volumes et les déchets sont accessibles et visibles.
 - Ce type de compostage convient à ceux qui disposent de place et n'ont pas beaucoup de temps à consacrer au compostage.
- INCONVÉNIENTS : lenteur et désagréments visuels

- Le tas est à la merci des animaux.
- Il est exposé aux aléas climatiques.
- La vision du tas n'est pas du goût de tout le monde.
- Le processus est un peu plus long (6 mois à un an)

Composter en bac (composteur)

AVANTAGES : moins d'encombrement et nuisances visuelles réduites

- A l'abri des aléas climatiques, les déchets se décomposent de manière homogène et plus vite (4 à 5 mois).
 - Les déchets sont à l'abri des animaux et de la vue.
 - Un composteur permet de fabriquer du compost même si vous disposez de peu de place.
- INCONVÉNIENTS : petits volumes et surveillance régulière
- Le composteur ne permet de gérer que des petits volumes de déchets
 - Il faut y consacrer du temps : surveillance, brassage.

Vous pouvez acheter un composteur ou le

fabriquer vous-même. La CDC propose des composteurs de 400 L ainsi que le bio seau pour la cuisine et le mélangeur pour 15 €. À retirer dans ses locaux situés 1 cours du Maréchal Joffre à Podensac. Ils vous remettront également des plaquettes et des conseils pour vous guider dans le compostage.

Comment utiliser le compost ?

Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.

Il peut être utilisé comme :



Amendement organique : Il faut l'épandre en couches minces puis l'incorporer superficiellement au sol par binage (sur 5 à 15 cm)

- Support de culture : il faut préparer un mélange terre /compost et ne pas semer ou planter directement dans le compost. La majorité des plantes ne le supportent pas.
- Si votre compost n'est pas tout à fait à maturité vous pouvez tout de même l'utiliser comme paillage au pied des arbres ou sur des cultures déjà avancées. Cependant, il faudra attendre plusieurs mois avant de l'incorporer au sol.

Retrouvez plus d'informations sur le site de l'ADEME, ou sur [réduisons nos déchets](#).

Adeline Massé

Prévention incendies



90% des feux de forêts sont d'origine humaine, 50% dus à une imprudence.

- Au delà des gestes de la vie courante, des pratiques sont à entretenir et promouvoir pour diminuer les risques d'incendie :
- débroussailler
 - ne pas brûler ses déchets verts mais les composter, les broyer, les emmener en déchetterie
 - avoir de bonnes pratiques sylvo-coles

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.dfc-aquitaine.fr

Par ailleurs, vous serez informés via les affichages, le site internet, la page facebook... de la commune dès que des arrêtés préfectoraux seront émis, signalant des périodes de hauts risques et donc de prudence accrue.

Adeline Massé & Nicolas Mercier

Le brûlage des déchets verts

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts (tonte de pelouses, feuilles mortes, taille de haies et d'arbustes, d'élagages, débroussaillage et autres) et des déchets ménagers **est interdit, toute l'année, y compris dans un incinérateur de jardin.**

Cette règle est régie par l'article 84 du « Règlement sanitaire départemental » (RSD), et par arrêté préfectoral du 23/12/1983 (en Gironde).

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal).

Outre la gêne du voisinage générée par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques majeurs d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes (hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatiles, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et autres).

Des solutions existent :

- La collecte en déchetterie
- Le broyage
- Le paillage
- Le compostage

Protéger votre santé et votre environnement, ne brûlez pas vos déchets verts et ménagers à l'air libre !

*Les règles pour les professionnels ne sont pas détaillées dans cet article, qui ne concerne que les particuliers.

Source : ARS Nouvelle-Aquitaine (www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/brulage-dechets-verts)

Nicolas Mercier

La cour de l'école

À l'école, il y a la classe, la cantine et la cour...

La classe, c'est pour apprendre !

La cantine c'est pour découvrir et quand même se rassasier !

La cour est un lieu de jeux, d'agitation, de réflexion ! Oui oui je vous assure ! avec ses rires, ses pleurs et ses ... chamailleries. Peut-être même, quelques fois, des bagarres !

Mais c'est une cour d'école ! avec des enfants, ces petites choses qui nous sont confiées dès l'âge de 3 ans jusqu'à 10 ans pour ces temps-là ! Alors il y a les mots magiques appris à la maison qui rendent tout facile comme « s'il te plaît » ou « merci », il y a les qualités que développent les enfants

au contact des parents comme l'honnêteté, la solidarité ou le respect, toutes ces choses feront, ne vous inquiétez pas, que leurs chipoteries s'arrangent ! Vous entendrez souvent la réponse « ce sont des problèmes de cour d'école » et même si certaines fois, certaines situations demandent l'intervention des encadrants dans le règlement du conflit, la possibilité donnée aux enfants de régler eux-mêmes la tension, les fait grandir. C'est aussi ça une cour d'école ! Ils ont les clés pour ouvrir les verrous des chamailleries.

Nous les accompagnons ainsi vers l'adolescence qui est rarement tendre avec les enfants !

Valérie Méneret



Que faire en cas de discrimination (directe ou indirecte) ?

« La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses, l'état de santé, les mœurs... La discrimination fondée sur un de ces motifs est sanctionnée par la loi pénale. En tant que victime, vous pouvez demander à la justice de condamner l'auteur de la discrimination à une sanction pénale et à vous verser des dommages et intérêts. »

Pour vous défendre vous pouvez

- En cas d'urgence, alerter la police ou la gendarmerie
- Saisir le Défenseur des droits (cela peut aboutir à une médiation, une sanction de(s)

auteur(s) des faits, une action en justice)

- Porter plainte dans un délai de 6 ans
- Saisir le conseil des prud'hommes dans le secteur privé du travail ou le tribunal administratif pour le secteur public.

L'auteur des faits risque une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Si l'auteur est un agent public et a commis les faits dans le cadre de ses fonctions, les peines peuvent aller jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.

Informations légales et administratives du ministère de la justice accessibles sur le site www.service-public.fr

Adeline Massé

AGRL



Le bureau et notre entraîneur Florence tiennent à remercier les gymnastes et leurs familles ainsi que la mairie de Landiras pour le soutien au club pour cette année particulière.

Malheureusement, due à la situation sanitaire, les cours en intérieur sont à l'arrêt depuis le 15 janvier 2021 après un confinement en octobre, une réouverture, un re-confinement et une reprise en décembre ! Complicé à gérer mais le club a décidé de continuer et faire face à chaque fois et depuis la reprise en extérieur, Florence a bravé tous les temps sous l'auvent de la salle polyvalente pour assurer les cours et c'est avec plaisir qu'une grande partie de nos gymnastes ont suivi et nous remercions les familles pour nous les avoir amenées et nous faire confiance. Cependant, à cause des restrictions dont le couvre-feu ou pour notre section mini baby (trop petits pour rester dehors) les cours pour certaines sections n'ont pu avoir lieu et c'est avec regret de n'avoir pu trouver de solution hormis les cours avec ZOOM qui ont été également assurés.

Comme tous nous espérons une reprise sportive normale ! Pour autant aucune compétition n'a eu lieu mais pour être solidaire fin mars, les membres du bureau et petites gymnastes ont effectué 5 km de marche



autour de Landiras au profit de l'association « educ'enfant33 » lors du Bazas Langon connecté.

Également cette année encore, le club s'est engagé auprès du portail sport de la CDC Convergence Garonne afin de participer aux animations de CAP33, Florence interviendra début juillet à la salle polyvalente pour des animations de découverte de la GR.

Un temps festif à l'extérieur pour tous a eu lieu le mercredi 30 juin avec une représentation du travail gymnique et des danses données par les gymnastes devant la salle polyvalente sous les pins.

Les conditions sanitaires ont été respectées et nous avons profité pleinement du spectacle !

Les inscriptions pour l'année 2021-22 sont ouvertes : n'hésitez pas à nous contacter ou nous envoyer un mail, nous serons à l'écoute pour vos demandes. Motivez vos enfants : la gymnastique rythmique est une discipline pleine de qualités, entre autre, elle apporte sens du rythme, motricité, équilibre, rigueur et persévérance !

Sportivement

Christelle Ricaud, présidente

Christelle Ricaud : 06 83 74 78 28
Florence Hervy : 06 22 34 22 63
associationgrlandiras@gmail.com



Quelques nouvelles de La Clef Bleue

Malgré une année très acrobatique certaines de nos activités ont pu être maintenues soit en visio soit en présentiel notamment le piano, la guitare et le ukulélé.

En effet, les autres activités n'ont pas pu reprendre en présentiel et la visio a été très difficile à mettre en place donc nous avons préféré l'arrêter et rembourser le 2nd et 3^e trimestre pour les adhérents qui le souhaitaient. Cependant en juin, nous avons eu la possibilité de reprendre tous nos cours avec quelques aménagements. Cela a permis à nos adhérents (petits et grands) de retrouver leurs animatrices et animateurs afin de reprendre soit une activité physique, soit une activité culturelle ou musicale.

Ce fut avec plaisir que toutes et tous se sont retrouvés pour ce dernier mois. En écrivant ces quelques mots, il est aussi prévu un mini gala de musique et un mini gala de danse fin juin et début juillet afin de clôturer cette année, mini car le temps imparti est court mais tout le monde est ravi de participer à ces spectacles. À très bientôt. Bonnes vacances à toutes et tous.

Cécile Véga

Club de Karaté Do Landiras : Shito-Ryu



Les temps difficiles ont nécessité de nouvelles solutions : changement d'horaires et de lieux d'entraînement provisoires. Heureusement l'une des vertus du Karaté (9 vertus du Bushido) est la patience, la persistance dans la poursuite et la détermination. Ainsi avec l'esprit karaté l'examen de passage de grade a pu se faire grâce à la bienveillance de Sensei Christophe. Donc nous félicitons pour l'obtention de :

- **Ceinture jaune/blanche** : Ethan Verger, Margaux Lasserre, Masson Renard, Maxence Jourel
- **Ceinture jaune** : Axel Egretaud, Adrien Courbin, Tiago Da Silva Da Costa
- **Ceinture orange** : Gwenn Ducat

D'autres pratiquants auront la possibilité de passer leur grade avant la fin de la saison. Depuis peu nous avons eu le plaisir de pouvoir réintégrer le Dojo pour les mineurs. Le protocole sanitaire est rigoureusement respecté, pour les adultes l'entraînement se fait toujours à l'extérieur en attendant de nouvelles mesures.

Il n'y a pas de magie dans la pratique du Karaté Do, le secret de la réussite réside dans l'entraînement quelles que soient les conditions.

Nous continuons à vous accueillir les mardis et vendredis à la salle polyvalente de Landiras aux horaires habituels.



*** pratiquants présentez-vous en kimono et n'oubliez pas le masque.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement : Tél. 06 71 14 35 97 ou 06 84 78 62 96

Mail : crnbaret@yahoo.fr

Christophe Baret

Jardins de Tomates

Malgré une année sans visibilité en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire, Jardins de Tomates a fait le maximum afin de satisfaire les demandes des adhérents, de plus en plus nombreux.

Toutes les foires aux plantes et manifestations extérieures ayant été supprimées, les distributions se sont faites exclusivement sur place, dans l'enceinte du Château de Landiras, en l'espace mis aimablement à notre disposition par le propriétaire du château.

Nous avons reçu plusieurs centaines de visiteurs qui ont pu admirer le bel environnement dans lequel œuvre notre association.

Au total nous avons distribué plus de 20 000 plants, certes nous regrettons d'avoir été trop rapidement en rupture de stock de certaines variétés en raison de quelques problèmes (gel et prédateurs indésirables ayant entraîné la perte de plus de 2000 plants).

L'objectif de notre association étant principalement d'assurer la promotion de la biodiversité de la tomate, nous avons remplacé les variétés manquantes par des équivalences prises sur les doubles de la culture de notre collection et nous remercions nos adhérents pour leur soutien et leur bienveillance à notre égard.

Fidèles à notre politique de solidarité nous avons également fait don des quelques variétés restantes et des doubles de notre collection à diverses associations de soutien aux familles démunies (Restos du Cœur, Secours Populaire, etc.), ainsi qu'à d'autres associations s'occupant de jardins pédagogiques.

Près de 700 variétés sont cultivées sur l'espace au Château de Landiras.

Nous serons heureux de vous accueillir pour une visite joyeuse et colorée pendant les mois d'été lorsque nos chères tomates seront mûres.

Les visites se font uniquement sur rendez-vous les jeudis et samedis matin après appel au 06 19 14 61 14

*Roland Robin, coprésident
Jardins de Tomates*

Remerciements à Jardins de Tomates

Le CCAS remercie vivement l'association Jardins de Tomates pour sa proposition de dons de plants de tomates de variétés différentes et d'excellente qualité pour les familles de la commune bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cette initiative proposée lors du premier confinement en 2020 a été renouvelée cette année par l'association, à la grande satisfaction des familles.

Alain Giroire



APE : Voilà l'été, les vacances, la plage...

À l'heure où ces mots sont écrits, la kermesse n'a pas encore eu lieu, peut-être fut-elle belle, ensoleillée, plein d'enfants riant et heureux comme nous aimons les voir. Ou bien Covidée (quand pourrions-nous oublier ce mot ?), triste et pluvieuse.

C'est donc les vacances, profitez-en bien tout en prenant vos précautions évidemment.

Vous a-t-on dit que l'APE recrutait ?

Mais si rappelez-vous, tous les ans un appel aux bénévoles est fait. Nous avons besoin de têtes, d'humour (quoique l'on n'en manque pas), de bras évidemment, de nouvelles idées, de bonne humeur. Le tout mélangé fait une belle bande de parents motivés, heureux d'être là et toujours prêts à s'investir pour le bonheur des enfants de l'école.

Cette année, nous avons encore des débats, les enfants passant au collège. Il va falloir renouveler le cheptel.

Si vous avez un peu de temps à accorder, un moment, 1 heure, 30 minutes ou plus n'hésitez pas, nous n'avons encore jamais refusé personne bien au contraire.

Quelquefois les anciens reviennent nous faire un coucou. C'est pour cela que chaque année vous retrouvez des parents qui n'ont plus d'enfants à l'école mais qui se font plaisir à revenir aider pour un moment, 1 heure, 30 minutes ou plus.

Nous n'avons jamais trop de bénévoles. Le bénévole est une denrée rare, qui est volontaire, qui ne touche pas d'argent, prend sur son temps personnel pour participer à une activité qu'elle soit sportive ou pas. Ceci afin de permettre à cette activité de perdurer pour le plaisir de tout le monde. Et le jour où il n'y a plus assez de bénévoles, l'activité s'arrête.

Membre de l'APE ne veut pas dire présence indispensable à toutes les manifestations



et réunions, plus on est de fous mieux on s'organise, c'est l'avantage du bénévole heureux. Celui qui à un air ébahi, le sourire aux lèvres et est prêt à gober les mouches tellement il rit.

Pour toutes ces raisons, pensez toujours à remercier un bénévole, il en sourira d'autant plus.

Et nous nous sommes heureux de nous retrouver, de rire ensemble et de voir les rires des enfants.

Bonnes vacances à vous.

J.-C. Duprat

La fête de Menon

14-15 août ... et plus si affinité...

C'est depuis 1903 que la Menonnaise est si bruyante en ce lieu chargé de souvenirs et dans le respect des traditions et des anciens. La pérennité de la fête de Menon et son succès ne peut être qu'en ces lieux.

Un rassemblement convivial autour des Bandas et d'un bon repas ; on appelle simplement cela : « une jolie fête ».

La générosité et la présence de gens de bonne volonté font l'esprit de la Menonnaise. Bref, le Gaulois est en toi, si t'es sincère ...

Des gens fidèles de cœurs : bénévoles, participants, sociétaires, propriétaires fournisseurs et musiciens sont là pour vous !

Le plaisir de faire plaisir, c'est notre récompense

Notre association organise des animations de quartier afin que toutes les générations se côtoient : fête du 15 août (messe, vin d'honneur, pétanque, bal à Papa, manège enfants, barbe à papa et friandises, Disco, buvette, repas animé avec Bandas et feu d'artifice avec retraite aux flambeaux),



vide-grenier, course Raid Gaulois, participations diverses auprès des associations locales.

La pandémie COVID 19 ne nous a pas permis de faire la fête en 2020 et cela ne sera pas le cas non plus en 2021 : nous vous donnons donc rendez-vous en 2022.

La Menonnaise plus qu'une association, une famille ! Au plaisir de vous revoir.

La joyeuse bande de Gaulois Menonnais.

Marie Delest & Estelle Fuche

Union des Propriétaires et Chasseurs de Landiras

La chasse est un loisir réglementé par des arrêtés préfectoraux. L'association communale créée en 1938 permet aux pratiquants de profiter d'une superficie de 5000 hectares de territoire varié et apprécié, permettant plusieurs pratiques de chasse. La palombe et la bécasse sont très populaires ici. La chasse aux chiens courants l'est aussi. Un plan de chasse fixé par la FDC 33 permet de réguler un nombre de cervidés à prélever. Pour le renard et le sanglier le nombre n'est pas limité mais on note une prolifération des sangliers.

Les chasseurs sont mobilisés et accomplissent ainsi une mission d'intérêt général en intervenant pour réguler l'espèce afin d'éviter les risques d'accidents sur les routes communales. Des stages de formation sécurité sont organisés par la FDC 33 pour les battues. Nos chasseurs y participent activement. Des panneaux apposés en bordure du territoire de chasse indiquent « BATTUE EN COURS » afin d'attirer l'attention des automobilistes pour éviter les risques de collision avec l'espèce chassée mais aussi la meute de chiens. Certaines battues sont administratives sur ordre préfectoral. Avec ces précautions très peu d'accidents sont à déplorer.

La société de chasse est dirigée par un bureau composé de chasseurs propriétaires et

non propriétaires à part égale, tout comme en commission « gibier plume » et « gibier poil ». Une carte « droit de chasser » est obligatoire et payante pour tous, même si on est propriétaire. Le territoire de chasse appartient à de nombreux propriétaires, ici l'état n'a pas de forêts domaniales. C'est pour cela qu'en 1938, chasseurs et propriétaires se sont regroupés pour constituer l'association.

D'autres actions communes avec la DFCL et la mairie sont nécessaires. Les chasseurs ont participé à plusieurs tragédies comme en 1962 où 800 hectares de forêt sont partis en fumée. Les pompiers n'étaient pas pourvus des moyens de défense actuels tout le village était mobilisé. Depuis il y a eu les tempêtes de 1999, 2006 et 2009 où plus de 50 chasseurs ont prêté main forte aux propriétaires locaux avec la mairie, le tout dirigé par la DFCL, avec des entreprises pour dégager chemins, routes, pistes forestières obstrués par les arbres déracinés.

Le code forestier permet aux propriétaires de limiter l'accès sur leurs parcelles. C'est pour cela aussi que l'Union des Propriétaires et Chasseurs est utile car les membres de l'association sont ainsi des ayants droits sur le territoire des généreux propriétaires. Le partage de la nature est possible avec l'accord des propriétaires. Les chasseurs en

1938 l'avaient bien compris et en sont reconnaissants avec leur dévouement aux bonnes causes de la nature.

La journée nature « propre » organisée à l'initiative des chasseurs depuis 20 ans est à poursuivre et ouverte à tous, en collaboration avec la commune qui paye les bennes de récolte de déchets. Les chasseurs participent en plus à l'accueil : café, casse-croûte et boissons. D'autres associations et amoureux de la nature sont les bienvenus. L'opération est stoppée depuis la crise Covid mais reprise à définir hors période de chasse de préférence.

Autre activité : circuit des palombières, marche ou VTT en partenariat avec l'office du tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac et avec la participation d'autres associations. Dégustations de produits locaux ou régionaux et animation des Cors de Chasse de l'équipage des Petites Landes de Landiras.

Un logo apparaît sur le nouveau site de la commune avec les noms des responsables de l'association et un texte d'introduction.

Bernard Ricaud



Gym'Land

Comme toutes les activités sportives pour les adultes, l'association Gym'Land a été à l'arrêt sur une longue période : Après le premier confinement, en mai 2020, les membres du bureau ont mis en place des cours dédoublés avec une jauge réduite afin de respecter les règles sanitaires liés à la pandémie, chacun pouvait s'inscrire via une plateforme internet et cela a permis à une grande partie de nos adhérents de reprendre en douceur une activité sportive. Pour la reprise en septembre 2020, nos deux entraîneurs Marine et André ont re-

pris pour la joie de tous en cours normal et nos adhérents étaient au rendez vous. Cependant depuis fin octobre de nouveau l'arrêt des activités sportives à mis en suspens Gym'Land à notre regret.

Il a été décidé de soutenir nos entraîneurs en leur versant la totalité de leurs prestations pendant les mois d'arrêts et dans un même temps aucune cotisation de nos adhérents n'a été encaissée mais nous comptons sur le soutien de tous pour que l'association se relève et permette une continuité sportive pour tous.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous attendons dès le 1^{er} septembre en pleine forme.

Pour rappel, les cours sont proposés le mercredi de 19 h 15 à 20 h 15 et le vendredi de 19 h à 20 h de septembre à juin. La cotisation annuelle était de 70 euros pour l'année 2020/2021.

Patricia Lafont

Pour tout renseignements:

M^{me} Lafont Patricia : 05 56 62 48 50

M^{me} Hanno Isabelle : 06 30 56 78 87

Vivre ensemble

C'est avec un grand plaisir que la boutique "Vivre Ensemble" a rouvert ses portes le Jeudi 20 Mai. Nos deux journées d'ouverture en continu ont été un succès. Toute l'équipe tient à vous remercier de votre fidélité. Grâce à vos dons et à vos achats, l'association va pouvoir reprendre ses actions sociales. Toujours dans une démarche écologique, et en suivant les règles du protocole sanitaire, nous offrons à tout un chacun la possibilité de faire un geste pour la planète, tout en se faisant plaisir avec une nouvelle garde-robe.

Nous vous accueillons aux jours et horaires habituels jusqu'au lundi 6 Juillet. La boutique ouvrira le lundi 23 Août.

Exceptionnellement, une ouverture a également été proposée le samedi 19 juin de 9 h à 12 h.

Sabine Bousila



Le Rayon Vert

À période exceptionnelle, assemblée générale exceptionnelle !

Ne pouvant réunir nos adhérents pour l'assemblée générale tenue habituellement en janvier dans une salle municipale, le bureau de l'association a mis au point une alternative. Tous les adhérents ont été informés de la situation financière de l'association et de l'état des différentes activités. L'information a été donnée par mail ou par courrier, tous les documents ont été transmis nominativement à l'ensemble des 250 adhérents. Les votes ont été enregistrés de la même manière par mail ou par courrier. Nous avons su nous adapter pour respecter les règles de gestion des associations et pour être prêts à repartir dès que les contraintes seront levées.

Mais on ne peut pas dire que ce fut facile ;

plutôt long à préparer et long pour collationner les votes qui ont été nombreux. Tous les membres du Bureau espèrent ne plus avoir à organiser une telle assemblée générale !!

Comme annoncé, cette année 2021 est quasiment une année blanche en terme d'activité de l'association. Notre raison première d'exister est la rencontre, le partage et l'organisation d'activités de détente et de loisirs. Toutes choses qui ont été supprimées depuis le début de l'année.

Avec le beau temps, une accalmie de la pandémie et la généralisation de la vaccination, nous souhaitons reprendre des activités au plus vite.

Une séance d'art floral se tiendra en 2 groupes avant les vacances d'été, les jeux

de société reprendront début juillet selon un protocole à préciser.

Les activités sportives reprendront en septembre si la situation sanitaire va en s'améliorant.

Mais les sorties, visites et voyages ne peuvent encore être prévues, les incertitudes sont trop nombreuses. Quant aux repas et lotos, il est difficile d'imaginer une reprise avant la fin de l'année.

L'objectif premier est que la maladie régresse et nous saurons bien supporter encore quelques désagréments !

Alors pour les plus sportifs rendez-vous début septembre et pour tous les autres au plus vite pour de nouvelles aventures.

S. Fauthous



PORTRAIT

Jules Koundé un footballeur landiranaï dans l'équipe de France !



Jules a appris à jouer à *La Fraternelle* de Landiras dès l'âge de 6 ans, de 2004 à 2009. Il a ensuite intégré des clubs de plus haut niveau : Olympique de Cerons en 2009, FC La Brède en 2010, Les Girondins en 2013, FC Séville depuis 2019 pour atteindre une 1^{ère} sélection en équipe de France des moins de 20 ans en 2018 et intégrer l'équipe France Espoir pour le championnat d'Europe en 2020. Depuis juin 2021, il vient d'obtenir sa 1^{ère} sélection en équipe de France A.

Lors de son interview du 5 mai 2021 dans le magazine *Gironde Mag Foot* de mai 2021 (magazine du District de la Gironde de Football), Jules évoque ce parcours et son état d'esprit. Il est étonnant de constater qu'il n'était pas désireux, au départ, de devenir professionnel mais semblait surtout très motivé par le plaisir du jeu. Puis « la volonté de jouer pour gagner » est apparue avec l'évolution de sa pratique. Jules reconnaît avoir un « fort caractère », lui ayant permis de dépasser certaines épreuves. Il évoque également l'importance des relations et de son entourage amical et professionnel.

À l'attention des plus jeunes, Jules parle avec une sagesse touchante : « Tout est possible avec de la confiance en soi, de la volonté, du travail... dans le foot comme en dehors. Il faut continuer de rêver malgré les obstacles mais le plus important c'est d'y croire et garder le plaisir du jeu ».

Passionné ou non de football, il est maintenant certain que les Landiranaï(e)s soutiendront l'« enfant du club » dans ses prochaines compétitions ! Bravo Jules pour ce beau parcours !

Adeline Massé pour La Fraternelle



FICHE JOUEUR

Né le 12 novembre 1998 à Paris, d'origine béninoise, Jules grandit et fait ses armes de jeune footballeur à Landiras. Formé en Gironde et désormais joueur professionnel, le landiranaï occupe le poste de défenseur central au FC Séville (Liga Santander - Division 1 espagnole).

Pied fort : droit
Numéro : 12

Son parcours en club

- 2004 à 2009 : FRATERNELLE DE LANDIRAS
- 2009 à 2010 : OLYMPIQUE DE CERONS
- 2010 à 2013 : FC LA BREDE
- 2013 à 2019 : FC GIRONDINS DE BORDEAUX (55 matchs - 2 buts)
- Depuis 2019 : FC SÉVILLE (LIGA SANTANDER - Espagne) (58 matchs - 3 buts)

Son parcours en Équipe de France

- 2018 : 1^{ère} sélection en Équipe de France des 20ans (1 sélection - 0 but)
- 2020 : Équipe de France Espoirs (8 sélections - 1 but)

Son palmarès en club

- Girondins de Bordeaux
- 2017 : Champion de France des moins de 19 ans

FC Séville

- 2020 : Vainqueur de la Ligue Europa
- 2020 : Finaliste de la Supercoupe de l'UEFA 2020

Mairie de Landiras

Place du XI Novembre - 33720 Landiras
Tél. 05 56 62 50 28 - Fax 05 56 62 48 69
Retrouvez-nous sur le web www.landiras.fr
www.facebook.com/mairiedelandiras/

Heures d'ouverture

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 18 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h - 13 h 30 - 16 h
Fermée le samedi en juillet et août

Prochain bulletin municipal début octobre 2021
Vous êtes invités à faire parvenir vos articles à :
leliendelandiras@gmail.com
avant le 8 septembre 2021.

Numéros utiles

- Samu 15
- Police - Gendarmerie 17
- Pompiers..... 18
- Urgence SMS..... 114
(personnes sourdes ou malentendantes)
- Centre anti-poison..... 05 56 96 40 80
- Numéro d'urgence européen..... 112
- Information Coronavirus..... 0 800 130 000
- Samu social (sans abris)..... 115
- Allô enfance en danger 119
- Enfants disparus 116 000
- Violences femmes info..... 39 19
- Aide aux victimes de violences..... 116 006
- Maltraitance des personnes âgées
ou handicapées 39 77
- Fil santé jeune 32 24
- Sexualité/contraception 0 800 803 803
- CEID addictions (Comité d'étude
et d'information sur la drogue -
Bordeaux)..... 05 56 44 84 86
- Alcool Info Service 0 980 980 930
- Alcooliques anonymes..... 09 69 39 40 20
- Tabac info service 0 825 309 310
- Drogues info service 0 800 231 313
- 0 120 231 313
- Écoute cannabis..... 0 811 912 020
- Cancer info service..... 0 810 810 821
- Sida info service 0 800 840 800
- SOS Amitié 05 56 44 22 22
- Écoute suicide 01 45 39 40 00
- Hôpital de Langon 05 56 76 57 57
- Électricité..... 09 72 67 50 75
- Gaz 08 00 47 33 33
- Eau 0 977 408 408
- Mairie Landiras..... 05 56 62 50 28
- Communauté de communes
Convergence Garonne 05 56 76 38 00
(dont portage repas)
- Sous-préfecture de Langon..... 05 56 90 60 60
- Trésorerie de Cadillac..... 05 56 62 65 01
- La Poste (service client)..... 36 31
- Collecte déchets
encombrants (COVED)..... 0800 132 232
- Collecte déchets
ménagers (CdC)..... 05 56 76 38 10
- Déchetterie 05 56 62 56 12
- Transport Gironde 0 974 500 033
- Pôle Emploi 39 49
- Mission locale des *Deux Rives* 05 57 98 09 80
- S.P.A. Gironde..... 05 56 34 18 43

Proverbe gascon

4 août : Saint Dominique

À la Saint Dominique,
ne te plains pas si le soleil te pique

Aeproèr gascon

A la Sèn Dominique, ne te plagnis pas
sé lou souréy ta pintyat.

